

(CP 125.01 :) Vous travaillez comme ouvrier dans une exploitation forestière ? Votre salaire va augmenter !

E.R.: Johan Vandycke – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} octobre 2021.

A combien augmente mon salaire?

L'augmentation s'élève à 0,85% Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes cidessous.

Attention : les salaires minimums de votre secteur seront augmentés. Si vous gagnez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie), votre salaire ne sera pas nécessairement augmenté. Ce sont les accords ou les habitudes de votre entreprises qui détermineront s'il augmente ou pas.

Salaires (38 heures/semaine)		
Feuillus		
abattage(euros/m³)		
Toutes essences		
Catégorie 40/89	3,89	
Catégorie 90 et plus	3,19	
Peupliers		
Moins de 120 cm	3,81	
120-179 cm	2,21	
180 cm et plus	1,84	
Toutes catégories	2,25	
Découpe et mise en tas sans chargement		
Houppier, baliveaux et taillis; Qualité trituration	9,24 euro/stère	
Houppier peuplier	8,78 euro/ton	
Houppier et baliveaux	7,09 euro/ton	
Fendage avec aide mécanisée	7,09 euro/stère	
Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	0,75 euro/m³	

Salaires (38h/semaine) Résineux Abattage (euros/m³) Abattage devant Catégories à la finition ébrancheuse Toutes essences (sauf pin sylvestre), bois non écorcés, en éclaircies 30 et moins 24,93 2,81 31/40 15,98 2,81 41/50 10,67 2,15 51/60 8,16 2,15 61/70 7,82 2,15 71/119 7,09 1,75 120 et plus 5,70 1,36 Pour pelage forestièrement 24,93 2,81 Pin sylvestre 40/69 6,40 70/89 5,36

3,55

90 et plus

Découpe normale en quelque endroit que ce soit (euros/m³)			
Tronches de sciage: cubage et recoupe de la pointe compris	En forêt	Sur chantier	
Catégorie 60/89	0,94	0,60	
Catégorie 90 et plus	0,56	0,40	
Baliveaux			
Résineux 40/80 (max. 3 dimensions)	6,40	10,67	

Salaire horaire minimum (par heure de travail effectif)		
Non-qualifié	11,33	
Spécialisés	12,29	
Transporteur routier	12,29	

Indemnités	
ouvrier transporteur routier	
Indemnité RGPT par heure	1,32
Indemnité RGPT par jour (max. 12 heures)	15,84

S'affilier?

